



## Orange france abonnement resilié

Par **Angela**, le **09/08/2008** à **09:08**

Bonjour, j'ai été abonnée le 21 décembre 2006 à Orange France j'avais un engagement 24 mois en forfait professionnelle que le vendeur m'avait convaincu de prendre afin de profiter d'une offre promotionnelle, 6 mois plus tard suite à deux factures impayés dues à des appels à l'étranger (factures à 300 euros environs) Orange France m'ont résilié ma ligne et m'ont demandé de payer la totalité de mon abonnement 24mois toutes les mensualités jusque fin 2009 ce qui fait un total de 1980 euros, je suis sans profession depuis juin 2006 et je n'ai aucune ressource pour payer ce litige c'est pourquoi j'ai demandé le rétablissement de ma ligne avec un abonnement habituel (étudiant) ainsi qu'un délai pour régler mes deux factures impayées, mais ils ne veulent rien entendre et m'ont envoyer vers un huissier de justice qui me laisse 72h pour régler la totalité de cette somme menaçant de venir saisir au domicile de mes parents, je ne sais pas du tout comment faire. Merci de me guider vers une solution.

Par **gloran**, le **13/08/2008** à **16:33**

Est-ce un huissier nanti d'une décision de justice, avez vous copie de cette décision ?

Dans le cadre de la phase amiable d'un recouvrement, les sociétés de recouvrement n'hésitent pas à se faire passer pour des huissiers et lancer des menaces illégales... quand ce ne sont pas les huissiers eux mêmes, agissant dans le cadre d'un recouvrement amiable selon décret 96-1112 (comme les sociétés de recouvrement), qui s'autorisent des menaces qu'ils n'ont le droit de faire que dans le cadre d'un titre exécutoire.

Deux cas : décision de justice rendue, ou pas encore d'instance en justice lancée. Dans quel

cas sommes-nous ?

Lisez ceci :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement\\_de\\_creances](http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement_de_creances)